

ICAREX® Spray pour promenade au parfum de lavande

Protection contre les tiques et les insectes pour les chiens et les personnes

Composition

Icaridine 20 % (200 g/kg).

Protéines de soie fonctionnelles, respirantes et véganes, lavandin

Propriétés / Effets

Icarex® Spray pour promenade protège les chiens et les hommes contre les tiques, les aoûtats, les moustiques, les phlébotomes et les mouches jusqu'à 3 jours et agit chez l'homme jusqu'à 10 heures. Icarex® Spray pour promenade, à base de soie végane respirante, prolonge la durée d'action de l'icardine. Parfum agréablement léger. Ne colle pas les poils. Compatible avec le cuir, le métal et les tissus.

Mode d'emploi

Pour une protection contre les tiques et les aoûtats chez les **chiens**, vaporiser le produit notamment sur la zone inférieure des pattes et de la poitrine. Appliquer également Icarex® Spray pour promenade autour du museau, mais, dans ce cas, appliquer un peu de produit en frottant directement avec la main ou avec un petit chiffon, sans vaporiser, pour éviter tout contact avec les yeux. Pour une protection contre les insectes, appliquer le spray sur l'ensemble du corps. Pour une protection contre les tiques et les aoûtats chez **l'homme**, vaporiser le produit en couche mince et uniforme tout autour de la zone inférieure des jambes, également sur les tissus et les chaussures, tout en tenant le flacon en position verticale. Pour une protection contre les insectes volants, appliquer le produit comme un spray anti-moustique courant.

Mesures de précaution et remarques

Produit biocide, usage externe seulement.

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer minutieusement à l'eau. À conserver hors de portée des enfants et séparément des aliments et des boissons. À stocker à l'abri des températures extrêmes et de la lumière. Ne pas utiliser au-delà de la date de péremption indiquée.

Premiers secours : centre antipoison de Suisse Tél : 145

Décharge

Les bouteilles vides ou partiellement vidées doivent être éliminées avec les déchets urbains après une utilisation appropriée du produit.

Présentation

300 ml vaporisateur Flairosol

Produit biocide, no de reg. CHZN 5632.01.002

Ne peut être vendu que par des professionnels de la santé.

Distributeur en Suisse

ufamed AG, 6210 Sursee

www.ufamed.ch